

M. Gérard DIACQUENOD
Membre C. S
BECM

M. NOGUES
62 Impasse des fées
74330 Sillingy

Seynod le 9 janvier 2007.

Monsieur,

Dans votre courrier sarcastique du 23/12/06, vous prétendez que je perçois de confortables gratifications en temps que membre du Conseil de Surveillance de la BECM.

Ces affirmations sont mensongères et diffamatoires !!

Les chiffres que vous citez sont erronés, et pour cause, aucun élu du Conseil de Surveillance de la BECM ne touche de jetons de présence. Ceci est d'ailleurs précisé en toutes lettres dans le rapport annuel (page 32 - Charges Générales d'Exploitations).

De telles allégations fausses et infamantes sont visiblement destinées à me nuire ainsi qu'à l'institution Crédit Mutuel, si un tel harcèlement à mon égard devait persister, vous vous exposeriez à de vives réactions.

Des poursuites judiciaires pour propos injurieux, calomnieux pourraient être engagées à votre encontre.

Pour ma part, ceci est l'ultime courrier que je vous adresse car je considère cette affaire comme définitivement close. Sauf si vous souhaitez par votre obstination lui donner les suites judiciaires évoquées précédemment.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

G. DIACQUENOD

